

Calendrier des opérations Mouvement intra-académique 2022

du jeudi 17 mars (12h) au jeudi 31 mars (12h)	Dépôt des demandes de mutation
à compter du vendredi 1er avril	Les formulaires de demande de confirmation de mutation seront disponibles en téléchargement sur le portail I-PROF SIAM. Chaque participant au mouvement sera invité à télécharger puis à transmettre au chef d'établissement ou de service le formulaire de demande de confirmation de mutation.
avant le vendredi 8 avril	Date limite de retour aux service de la DPE par les chefs d'établissement ou de service des formulaires de confirmation de mutation signés et accompagnés des pièces justificatives.
vendredi 8 avril	Date limite de dépôt des dossiers médicaux
mardi 26 avril	Date limite de demande de modification des vœux
du mardi 10 mai au mercredi 25 mai	Affichage sur I PROF des SIAM des barèmes calculés par l'administration
du mercredi 11 mai au mercredi 25 mai (minuit)	Demande de rectification de barème
mercredi 25 mai	Date limite pour les demandes tardives et modifications de participation au mouvement
du jeudi 2 juin au mercredi 31 août	Consultation des barèmes définitifs
lundi 20 juin	Publication des résultats définitifs du mouvement Consultation possible jusqu'au 31 août 2022
lundi 20 juin au lundi 27 juin	Demande de révision d'affectation
vendredi 1er juillet	Date de fin de réponse aux demandes de révision d'affectation